



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
18 février 2014
Français
Original: anglais

Réunion des États parties

Trente-troisième réunion

New York, 18 février 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Élection, conformément aux articles 28 à 34 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, d'un membre du Comité des droits de l'homme, en remplacement d'un membre dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2014

Élection d'un membre du Comité des droits de l'homme pour pourvoir le siège devenu vacant du fait de la démission de Iulia Antoanella Motoc (Roumanie), dont le mandat venait à expiration le 31 décembre 2014

Note du Secrétaire général

Additif

1. Conformément à l'article 34 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la trente-troisième réunion des États parties sera convoquée par le Secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 18 février 2014, afin d'élire un membre du Comité des droits de l'homme pour pourvoir le siège devenu vacant du fait de la démission de Iulia Antoanella Motoc (Roumanie).
2. Dans une note verbale datée du 22 novembre 2013, le Secrétaire général a invité les États parties à désigner des candidats avant le 22 janvier 2014 afin de pourvoir ce siège pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2014.
3. Au 22 janvier 2014, les curriculum vitae de trois candidats avaient été reçus; ils figurent en annexe au document CCPR/SP/83. Deux candidatures ont depuis été retirées.
4. Dans une note datée du 5 février 2014, la Mission permanente du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le secrétariat que le Gouvernement avait décidé de retirer la candidature d'Ivana Jelic à l'élection en cours au Comité des droits de l'homme.
5. Dans une note datée du 6 février 2014, la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le secrétariat que le Gouvernement avait décidé de retirer la candidature de Marat Sarasembayev à l'élection en cours au Comité des droits de l'homme.

